

HALTE AU HARCÈLEMENT

Lois et conséquences du Harcèlement

Le harcèlement est un des pires fléaux dans les écoles. Des lois (depuis le 2 mars 2022) pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement ont été créées.

LOI N°1 :

3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours pour la victime.

LOI N°2 : 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à 8 jours pour la victime.

LOI N°3 : 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

Le harcèlement peut conduire les victimes à se suicider. Il y a souvent des témoins de harcèlement qui n'ont rien dit, de peur d'en subir les conséquences auprès des harceleurs. Les victimes, souvent, n'ont, elles aussi, rien osé dire, et la plupart ne sont plus là pour en parler aujourd'hui.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15548>

Le Cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est le harcèlement en ligne, souvent sur les réseaux sociaux. Tout comme le harcèlement, il est puni par des lois, mais différentes, car il peut également pousser les victimes à se suicider.

LOI N°1 :

Si l'auteur est majeur, il risque 2 ans de prison et 30 000 € d'amende. La peine maximale peut aller jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende si la victime a moins de 15 ans.

LOI N°2 :

Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et la victime a plus de 15 ans, il risque 12 mois de prison et 7.500 € d'amende.

LOI N°3 :

Si l'auteur est un mineur de plus de 13 ans et que la victime a moins de 15 ans, il risque 18 mois de prison et 7 500 € d'amende.

LOI N°4 :

Pour la mise en ligne d'images intimes d'une autre personne sans son consentement, la peine est de 2 ans de prison et 60 000 € d'amende.

Il existe des numéros spéciaux pour appeler, gratuitement et anonymement en cas de problèmes :

- NON AU HARCÈLEMENT (en France) : 3020
- Au Vietnam : 111

Source : <https://www.internetsanscrainte.fr/dossiers/cyberharcèlement-2/conseils/cyberharcèlement-que-dit-la-loi>

